

**Fin de mission**

**Weidong Chao  
satisfait** P6



**Escroquerie en ligne**

**Le ministre  
des finances  
lance l'alerte** P6

**Journée de l'arbre**



**Le Président de  
l'Assemblée nationale  
montre l'exemple** P3

# WARAA

## Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses N° 517 DU 05 JUIN 2025 - Prix 250 F CFA

### Réseaux sociaux



**S'exprimer, oui  
mais dépasser  
les limites, non** P4

Combattons la dégradation de nos routes  
en évitant de surcharger nos véhicules

SAFER



**L'actualité continue sur le [www.waraa.tg](http://www.waraa.tg)**

## Ecoles-Violences sexuelles Tolérance zéro

L'école devient, grâce aux initiatives gouvernementales, un véritable rempart contre les violences sexuelles et les abus en milieu éducatif. Résolument engagé à garantir à chaque enfant un espace d'épanouissement sécurisé, le gouvernement intensifie ses actions pour protéger les apprenants, filles comme garçons.

En avril 2025, la cellule Genre du ministère des Enseignements primaire et secondaire (MEPS), en partenariat avec le Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEED), a mené une campagne nationale de sensibilisation. Son objectif est de lutter contre les violences sexuelles en milieu scolaire et de promouvoir l'utilisation du numéro vert 8250, mis à la disposition des victimes et des témoins d'abus.

Une mobilisation qui a permis de toucher plus de 25 000 jeunes dans 20 localités



tés à travers les sept régions éducatives du pays.

De l'Est-Mono au Moyen-Mono, de Kloto à Akébou, en passant par Tchaoudjo, Tchamba, la Kozah, la Kéran, Tône, Mango, Zio, Vo, Agoè et Lomé, les équipes de sensibilisation n'ont ménagé aucun effort. Dans chacune des préfectures, des séances d'échanges interactifs, animées par la responsable de la cellule Genre et le conseiller juridique du MEPS, ont permis de briser les silences, d'encourager la parole libérée et d'éduquer à la vigilance.

Au cœur de cette dynamique, un solide socle juridique. Adoptée le 2 décembre

2022, la loi sur l'interdiction des violences sexuelles en milieu scolaire est un bouclier pour les apprenants. Elle garantit non seulement la poursuite de la scolarité pour les filles enceintes, mais elle renforce également les sanctions contre les auteurs d'abus.

Atteinte à l'intimité, attouchements, harcèlement sexuel, pédophilie ou viol, ce sont autant d'actes désormais sévèrement réprimés par la loi. Ainsi, tout auteur d'acte à caractère sexuel sur un apprenant s'expose à une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et à une amende oscillant entre 1 et 5 millions de

francs CFA lorsque la victime a 16 ans. Le double est prévu si la victime est âgée de moins de 16 ans.

Mais l'arsenal juridique n'est rien sans l'adhésion de la base. Conscient de cette réalité, l'exécutif togolais a intégré une approche participative à sa stratégie de protection. Lors de la récente campagne, des jeunes âgés de 12 à 21 ans ont été formés pour devenir de véritables relais de prévention dans leurs établissements et leurs communautés.

Le numéro vert 8250, mis en place en 2021, constitue un autre pilier de cette politique. Gratuit et anonyme, il permet à tout membre de la communauté éducative de signaler rapidement tout cas de violence sexuelle ou toute situation compromettant l'intégrité des apprenants. La réalité des chiffres vient rappeler que le combat est loin d'être terminé. En 2022, près de 2 500 cas de grossesses précoces ont été enregistrés dans

les établissements scolaires.

Cette volonté de frapper fort n'est pas nouvelle. Du 13 novembre au 8 décembre 2023 déjà, la cellule Genre du ministère des Enseignements primaire, secondaire et technique (MEPST) avait mené une autre campagne nationale, axée spécifiquement sur la lutte contre les grossesses précoces et les violences sexuelles. Plus de 35 000 élèves âgés de 12 à 24 ans avaient été sensibilisés dans 17 villes du pays.

Lors de ces rencontres, plusieurs thèmes avaient été abordés avec rigueur et pédagogie : les mécanismes d'application de la nouvelle loi, les conséquences des rapports sexuels précoces, les dangers du harcèlement sexuel, le rôle et la responsabilité des parents d'élèves ainsi que les valeurs morales indispensables pour une vie scolaire saine.

**La Rédaction**

Siège : Derrière EPP Kélégougan  
Tél : 90-02-52-45  
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr  
c/s Casier N° 087. 13 BP152  
LOME-TOGO

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Michel Yao TCHADJA  
(alias Ezi Akoma)  
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

**SECRETARE DE REDACTION**

Pamphile S. NUMENYA

**REDACTION**

Ezi Akoma  
Razak  
Tchaa  
Jack Nukunu

**INFOGRAPHISTE**

Pamphile S. NUMENYA

**IMPRIMERIE**

YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires

Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs**  
appelez le 90-02-52-45

**Retrouvez**  
**votre Journal**  
**WARAA**  
**Les Vainqueurs**  
**chaque jeudi**  
**dans les kiosques**

**Numéros Utiles**

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Diplomatie

# Faure Gnassingbé félicité

En marge des travaux de la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'Alliance Politique Africaine, une délégation de ministres africains en charge des affaires étrangères a échangé avec le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. C'était le 02 juin à Lomé.

Au cours des échanges, les diplo-



mates africains ont présenté au Président du Conseil les conclusions de leurs assises, ainsi que la Déclaration y affé-

rente. L'ambition est de renforcer la voix du continent sur la scène internationale, dans le contexte mondial actuel de bouleversements géopolitiques. « Nous avons en outre félicité le Président Faure Gnassingbé pour sa désignation à la tête du Conseil de la République Togolaise, et pour son rôle dans

la médiation africaine pour un retour de la stabilité et de la paix dans l'Est de la République Démocratique du Congo », a indiqué le ministre malien, Abdoulaye Diop, entouré pour l'occasion de ses homologues du Niger, du Burkina, du Libéria, du Tchad et de la RDC.

*La Rédaction*

## Journée nationale de l'arbre

# Le Président de l'Assemblée Nationale donne l'exemple

Au Togo, la représentation nationale a marqué sa participation à la célébration de la Journée nationale de l'arbre hier, 1<sup>er</sup> juin 2025. Elle a mis en terre de 200 plants dans l'enceinte et aux alentours de l'Assemblée Nationale. Cette initiative s'inscrit dans la dynamique nationale de reconstitution du couvert végétal, portée par les plus hautes autorités du pays et soutenue par les institutions de la République.

Cette année, le Président de l'Assemblée nationale, Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, a

donné l'exemple en mettant en terre un plant d'araucaria heterophylla. Il était entouré des autres membres du bureau et de la conférence des présidents, des députés et du personnel de l'administration parlementaire pour cet acte simple mais porteur d'un grand espoir pour l'environnement.

Les espèces de plants notamment, *Khaya senegalensis*, *araucaria heterophylla*, mises en terre sur le domaine de l'Assemblée nationale ont été choisies pour contribuer à la reforestation communautaire. « Nous avons choisi certains plants pour leur caractère orne-



mental et d'autres pour leur vertu. Le *Khaya senegalensis*, par exemple, est une espèce particulièrement efficace dans la captation du carbone. Elle nous permet de joindre l'esthétique à l'écologie » a expliqué l'Honorable Nadjo N'ladon, président de la Commission de l'environnement de l'Assemblée Nationale.

Selon Nadjo

N'ladon, planter un arbre, c'est accomplir un devoir citoyen, c'est préserver la nature, c'est aussi défendre le climat qui est aujourd'hui menacé. Dans ce sens, l'engagement parlementaire ne se limite pas à l'enceinte de l'institution. Chaque député mettra en terre 500 plants dans sa localité. Une implication individuelle qui tra-

duit la volonté d'ancrer l'action écologique au plus près des communautés. Cette approche décentralisée renforce l'ambition nationale qui est celle de planter deux millions d'arbres pour cette édition 2025 de la Journée de l'arbre, et atteindre un milliard d'ici à 2030.

La Journée nationale de l'arbre est instituée en 1977 par feu Président Gnassingbé Eyadéma. Depuis ce temps, elle s'est imposée au fil des années comme un rendez-vous majeur de l'engagement environnemental au Togo.

**Marchés publics**

**Cap sur la transparence**

Le Togo poursuit la modernisation de son dispositif de passation des marchés publics à travers une série de réformes audacieuses.

Entre digitalisation des procédures et facilités offertes aux opérateurs économiques, le pays s'emploie à rendre ce secteur stratégique plus transparent, compétitif et accessible à tous.

Dans la dynamique de la bonne gouvernance et de l'amélioration du climat des affaires, l'État a engagé depuis plusieurs années une profonde réforme de son système de commande publique. Objectif : assainir le secteur, renforcer la transparence des procédures et garantir à chaque acteur économique une égale chance de participer aux appels d'offres publics.

L'un des changements majeurs apportés par cette réforme réside dans la digitalisation des procédures. La mise en place des plateformes permet de moderniser et de sécuriser l'ensemble du processus de passation des marchés. Désormais, les avis d'appel d'offres, les dépôts de soumissions et les pu-



blications des résultats se font en ligne, limitant ainsi les risques de favoritisme et de traitement inéquitable.

Cette dématérialisation offre aux entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, nationales ou étrangères, un accès simplifié et égal aux opportunités offertes par la commande publique. De plus, des séances de formation et des ateliers d'information sont régulièrement organisés pour familiariser les opérateurs économiques aux nouvelles procédures.

La modernisation du processus des marchés publics garantit une transparence et une efficacité, une situation voulue par le président Faure Gnassingbé qui a donné l'instruction de la création de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) il y a plusieurs années.

En 2024, selon

des chiffres divulgués, 85 % des appels d'offres ont été digitalisés, réduisant les délais de traitement de 60 à 20 jours et limitant les risques de favoritisme, selon un rapport de l'Autorité susmentionnée.

La dynamique se poursuit cette année, avec une accessibilité des offres aux entreprises. Par

la réforme de la digitalisation, ce sont également plusieurs milliards de francs CFA économisés et réinvestis dans des projets comme la construction de centres communautaires.

En 2018, grâce à la réservation de 20 % de la part des marchés publics aux jeunes et aux femmes, 4 000 personnes avaient été sollicitées pour des m a r c h é s octroyés qui s'élèvent à 12,6 milliards de francs. À partir de 2019, le président Faure Gnassingbé a fait augmenter la quote-part à 25%

pour plus de bienfaits. Les entrepreneurs ont alors bénéficié de 30 milliards de francs CFA.

Par ailleurs, les entreprises locales, qui remportent désormais 70 % des marchés publics, dynamisent l'économie nationale. De façon significative, le Togo s'efforce de bâtir un système de marchés publics moderne et fiable. Une démarche qui consolide la confiance des investisseurs et participe à la bonne gestion des ressources publiques.

**La Rédaction**

**Réseaux sociaux**

**S'exprimer, oui mais dépasser les limites, non**

Ces derniers temps, l'actualité est assez mouvementée au Togo. La Ve République, l'organisation des élections municipales, l'augmentation des tarifs du courant électrique et ses implications, brefs, nombreux sont les sujets qui alimentent les médias et les réseaux sociaux aujourd'hui. Il est vrai que ces canaux boostent la liberté d'expression mais cette dernière est un piège qui entraîne p l u s i e u r s internautes dans



des problèmes judiciaires.

Le relai d'informations via les médias traditionnels ou par le truchement des réseaux sociaux reste soumis au respect de la déontologie et de l'éthique en

matière d'information et de communication, et, généralement, à un devoir de responsabilité et de vérification des contenus partagés. « La diffusion de fausses informations, la ca-

**Suite à la p 5**

# L'Afrique réclame le respect

Lundi 2 mai 2025, s'est tenue à Lomé, la 3<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'Alliance politique africaine (APA). La rencontre avait pour thème: « Place de l'Afrique dans un monde en mutation : enjeu d'un repositionnement stratégique et diplomatique ».

Dans un contexte international marqué par des reconfigurations accélérées, la conférence ambitionne de repositionner le continent africain comme un acteur à part entière dans l'élaboration des fu-



turs équilibres mondiaux.

A l'ouverture des travaux, le Chef de la diplomatie togolaise, le Prof. Robert DUSSEY a souligné l'urgence pour l'Afrique, de participer à l'histoire qui

s'écrit plutôt que de continuer à la subir. Selon le ministre Dussey, les États africains doivent rompre avec une posture défensive ou attentiste et s'affirmer comme des acteurs audacieux et

innovants, capables de redéfinir les paramètres de leurs relations extérieures. « Le monde bouge, l'Afrique doit bouger aussi. Elle ne peut rester sans voix, inaudible, marginalisée dans les processus de décision internationaux », a-t-il indiqué.

La rencontre marquée par des débats stratégiques a abouti à une déclaration posée sur l'impératif pour l'Afrique de maîtriser ses secteurs de défense et de sécurité, posant la souveraineté stratégique comme socle de la stabilité continentale. L'appel est lancé pour une refonte de l'architecture de paix et de sécurité, avec une extension vers les dimensions spatiale et maritime, et une accélération de l'opérationnalisation de la Charte de Lomé sur la sécurité maritime.

Les participants ont plaidé pour la création d'une in-

dustrie africaine de l'armement, basée sur les savoir-faire locaux, afin de réduire la dépendance extérieure. Ils ont exhorté les États à assurer un financement autonome du secteur sécuritaire et à adopter une approche globale, incluant économie, gouvernance, énergies, technologies et lutte contre les ingérences. La déclaration salue également la décision historique de l'Union africaine, prise à Addis-Abeba en février 2025 à l'initiative du Togo, qualifiant l'esclavage, la colonisation et la déportation de crimes contre l'humanité et de génocides.

Les États membres sont invités à participer activement à deux grands rendez-vous panafricains à venir : Lomé Peace and Security Forum, en octobre 2025 et le 91<sup>e</sup> Congrès Panafricain, en décembre 2025. Deux événements majeurs qui marqueront la poursuite de la réflexion sur la renaissance africaine et son ancrage géopolitique dans un monde multipolaire.

À travers cette déclaration forte, les dirigeants africains réaffirment une ambition collective : construire une Afrique souveraine, solidaire, influente et respectée sur la scène internationale.

## Réseaux sociaux

### S'exprimer, oui mais dépasser les limites, non

Suite de la p 4

lomie, la diffamation et les dérives notées dans l'exercice du droit à la liberté d'expression et du droit à l'information menacent la quiétude des populations et constituent des atteintes à la paix sociale, à la cohésion nationale ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité du pays. Ces infractions sont prévues et punies par le code pénal et plusieurs autres textes et règlements, notamment le code de la presse et de la communication, la loi relative à la protection des données à caract-

rière personnel et la loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité en République Togolaise. Leurs auteurs et complices s'exposent donc aux rigueurs de la loi, de même que les usagers des réseaux sociaux et autres espaces d'expression publique qui viendraient à manquer de faire preuve de parcimonie, de responsabilité et de vérification de toute information avant sa redistribution. », avaient indiqué les ministres Mipamb NAHM-TCHOUGLI, en charge de la jus-

tice et Ambassadeur Calixte Batossie MADJOLBA, en charge de la sécurité dans un communiqué pondu en 2024.

Chaque internaute doit donc faire preuve de responsabilité dans ses différentes actions de diffusion et de redistribution. La promotion d'un environnement médiatique et numérique sûr pour tous demeure un élément fondamental pour la protection des libertés individuelles et publiques et pour le renforcement de la démocratie dans notre pays.

Jack NUKUNU

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES**  
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)

N° 007/2025/OTR/CG/CDDI

Dans le cadre de la maîtrise des opérations soumises à l'obligation de domiciliation et de repatriement des recettes d'exportation et conformément aux dispositions des articles 3, 9, 13 et 17 de l'annexe 2 du Règlement N° 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, de l'article 6 de l'instruction N° 11/07/2011/RFE du 13 juillet 2011 relative aux comptes rendus périodiques à adresser aux autorités chargées de veiller au respect des dispositions de la réglementation des relations extérieures des Etats membres de l'UEMOA et de l'avis aux opérateurs économiques N° 007/2018/OTR/CG/CDDI du 2 mai 2018, relatif à l'obligation de production des attestations d'importation et d'exportation, le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes rappelle aux opérateurs économiques que,

Les attestations d'importation et d'exportation dûment remplies doivent obligatoirement être jointes aux déclarations en douane des marchandises dont la valeur est supérieure ou égale à dix millions (10 000 000) de francs CFA.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous et de chacun pour l'application effective des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 30 mai 2025

*Philippe Edouard T. HEDDIE*

**Le Commissaire Général p. l.**

41, Rue des Martyrs - 02 837 - 201822 Lomé - TOGO  
Tel : +228 22 33 14 00  
Email : otrap@otr.tg

FEDERER POUR SATISFAIRE  
www.otr.tg

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE**

N° 009/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution de l'ordonnance N° 11331/2023 du 26 mai 2023, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de deux cent un (201) engins dont trente-cinq (35) voitures, trois (03) tricycles et cent soixante-trois (163) motos tous usages et de diverses marques.

La vente aura lieu le jeudi 12 juin 2025 à partir de 09 heures 30 minutes et aura ouvert à la base de l'USD, de Ségué et de Tchévi.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA VENTE**

1. La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat.
2. La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de cinq mille (5000) FCFA non remboursable contre une quittance acquiescée au RPE d'enregistrement des adjudicataires, à la Division du Contentieux de la Direction du Renseignement et de la Lutte Contre la Fraude.
3. Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication.
4. Les adjudicataires qui n'auront pas occupé le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser au cabinet d'Etude de Me A. Modeste ABORY, Commissaire-Priseur, sis à 54 Galpéris, en face de la rue de l'Hotel NAPOLEON, Tél : 90 14 32 13 / 99 52 70 13.

Fait à Lomé, le 30 mai 2025

*Philippe Edouard T. HEDDIE*

**Le Commissaire Général p. l.**

41, Rue des Martyrs - 02 837 - 201822 Lomé - TOGO  
Tel : +228 22 33 14 00  
Email : otrap@otr.tg

FEDERER POUR SATISFAIRE  
www.otr.tg

**Fin de mission**

**Weidong Chao satisfait**

L'ambassadeur chinois Weidong Chao et le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé ont échangé sur le partenariat entre le Togo et la Chine hier à Lomé. En effet, après 7 ans de présence au Togo, le diplomate chinois est en fin de mission. Il était question pour lui de faire avec le Président du Conseil le bilan de la coopération entre la Chine et le Togo.



« Je quitte le Togo avec beaucoup de satisfaction parce que la coopération sino-togolaise affiche un dynamisme exceptionnel à partir du sommet du FOCAC 2024 qui a ouvert un nouveau chapitre de l'amitié et du partenariat entre les deux pays. Des projets de coopération sont en cours d'exécution et bien d'autres en préparation », a déclaré, Weidong Chao. Il a pro-

fité de l'occasion de transmettre les meilleurs vœux du Président Xi Jinping et du Premier ministre Li Qiang au Président du Conseil. Il a également réaffirmé la volonté de la Chine de renforcer davantage la confiance mutuelle et d'approfondir la coopération multilatérale à travers le Forum économique Chine-Afrique (FOCAC).

Il faut noter que le Togo et la Chine développent un partenariat

exemplaire dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, du développement rural, de la promotion des investissements et des affaires, de l'éducation et de la formation professionnelle. Les deux pays ont également une convergence de vue sur les grands enjeux mondiaux relatifs à la paix, la sécurité et à l'environnement.

Ce partenariat stratégique établi en 1972, a été élevé par une décision conjointe lors du

FOCAC 2024, au niveau d'un partenariat stratégique global. C'est le niveau le plus élevé dans l'échelle chinoise des relations de coopération qui implique un renforcement notable des re-

lations et une collaboration élargie couvrant plusieurs domaines, y compris la politique, l'économie, la sécurité et la coordination internationale.

**WARAA**

**Escroquerie en ligne**  
**Le ministre des finances lance l'alerte**

Les réseaux sociaux sont inondés depuis un temps par un message annonçant des sessions d'investissement en ligne. Ce message attribué au ministre de l'économie et des finances n'est qu'un appât lancé par les arnaqueurs. Dans un communiqué publié en début de cette semaine, le ministère a formellement démenti être à l'origine de cette note d'information.

Il s'agit d'une, « tentative grossière d'es-

croquerie », a indiqué le ministère avant de rappeler que « ses communications sont exclusivement diffusées à travers des voies officielles, notamment les médias publics ». La population est invitée alors à faire preuve de vigilance face à ces pratiques.

Pour rappel, en janvier dernier, le département avait déjà fait l'objet d'une tentative similaire. Pour l'heure, les auteurs de cette pratique s'exposent à la rigueur de la loi.

**WARAA**



# Soyez **vigilants**, ne vous faites pas avoir !

Pour toutes les ventes aux enchères en cours à l'OTR, **il est interdit :**



- de s'inscrire via **whatsApp**,
- de payer de frais via **mobile money (Yas ou Moov money)**



**8201**

POUR TOUTES  
INFORMATIONS

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

**Citoyens togolais,**

Conducteurs de poids lourds,  
Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous  
avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.  
Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la  
route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin  
: c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

**Ensemble, combattons le phénomène de la  
surcharge sur nos routes.**

**Message de la Société Autonome de Financement  
de l'Entretien Routier (SAFER)**

**yas**

# Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir  
la possibilité de gagner 200%  
de bonus et des smartphones



yas.tg

#Alèz

600F

**700Mo**

3 jours

**\*909\*216#**